

Nombre de membres : 34

En exercice : 33

Présents : 25

Pouvoirs : 5

Votants : 30

Abstentions : 0

Exprimés : 30

Pour : 30

Contre : 0

N°2023-53

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES OUEST LIMOUSIN**

L'An deux mille vingt-trois, le jeudi 07 septembre à 20h00.

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni Salle de Réunion Communautaire à La Monnerie 87150 CUSSAC sous la présidence de Christophe GEROUARD, Président.

Date de la convocation : le 1^{er} septembre deux mille vingt-trois.

Présents : Christophe Géroard, Maryse Thomas, Patrice Chauvel, Jean-Pierre Pataud, Chantal Chabot, Jean-Pierre Charmes, Charles-Antoine Darfeuilles, Pierre Varachaud, Patrick Chambord, Maryse Parverie, Joël Vilard, Richard Simonneau, Thierry Dauchart, Jean-Pierre Broussaud, Alain Duris, Bernard Darfeuilles,, Christian Vignerie, Chantal Robin, Bruno Grancoing, Philippe Lalay, Sylvie Germond, André Soury,.Florian Vaudon

Suppléants présents :

Pouvoirs : Louis Furlaud délégation à Jean-Pierre Broussaud, Jean Maynard délégation à Maryse Thomas, Albert Viroulet délégation à Jean-Pierre Pataud, Bertrand Jayat délégation à Christian Vignerie

Secrétaire de séance :

Objet : Octroi à un particulier d'une subvention dans le cadre de la participation de la Communauté de Communes Ouest Limousin au Plan Départemental de l'Habitat.

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de Communes Ouest Limousin a fait le choix de participer au programme dénommé « Plan Départemental de l'Habitat » en matière d'habitat privé.

Coconstruit avec les 13 structures intercommunales du Département, et avec l'accompagnement de l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (ANAH), ce dispositif d'intervention vise la rénovation de 1500 logements sur 5 ans (soit 300 par an). Répartis sur l'ensemble du territoire départemental.

Ce programme propose en accompagnement des aides de l'ANAH et du Conseil Départemental, un accompagnement financier des EPCI envers les propriétaires en situation de mal-logement et désireux de réaliser des travaux de rénovation énergétique ou d'adaptation, et aux propriétaires bailleurs réhabilitant des logements locatifs occupés dégradés ou énergivores.

A ce jour, un dossier a été transmis par le Centre Régional des Energies Renouvelables (CRER) à la Communauté de Communes Ouest Limousin. Ce dossier concerne des travaux d'adaptation de logements dans le cadre du programme « Ma PrimeRénov' sérénité ». Dans le cas présent, il s'agit de travaux de rénovation énergétique (double vitrage 4/16/4, installation d'une VMC, changement des ouvrants, chaudière à bûches).

Après instruction de ce dossier, il apparaît que celui-ci est complet, et que les montants plafond de subventionnement demandés n'ont pas été dépassés.

Ce dossier peut se résumer ainsi qu'il suit :

Demandeurs	Commune de résidence	Types de travaux	Montant de subvention demandé en AMO	Montant de subvention demandé en travaux
Mme BRIANT Marine M BUENO Nicolas	10, Milhaguet MARVAL	Rénovation énergétique	196,00 € (50% de la part restante après déduction subvention Anah)	500,00 € (montant plafond)

Au regard des crédits inscrits au Budget Primitif Principal 2023 (15 246,00 € par an pendant 5 ans au compte 20422 section d'investissement dépenses), il est possible de subventionner ce dossier.

Oui l'exposé de monsieur le Président, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **EMET** un avis favorable quant à l'octroi de cette subvention telle que rappelée ci-dessus.

- **OCTROIE** à madame BRIAND Marine et à monsieur BUENO Nicolas, demeurant 10, Milhaguet à 87440 MARVAL, une subvention d'un montant total de 696,00 €

- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Communautaire Principal exercice 2023, section d'investissement dépenses, chapitre 204, article 20422

Fait et délibéré le jour, mois, lieu et an que dessus.

Certifié exécutoire le
Le Président,

Le Président,

Christophe GEROUARD